

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/257 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2015/93</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 83

Votants : 93 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 93 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quinze décembre deux mille quinze, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Challerange, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/12/15

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louise, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Jacques, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARTELET Michel, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLÉMENT Frédéric, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel et VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Madame MASLACH Marie-Odile donne pouvoir de vote à Monsieur SINGLIT Benoît, Madame LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Madame BEGNY Agnès, Madame PASSERA Karine donne pouvoir de vote à Monsieur DUGARD Yann, Madame ROGER Magali donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER Dominique, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON Francis, Monsieur DANNEAUX Dominique donne pouvoir de vote à Monsieur MANCEAUX Christophe, Monsieur ETIENNE Philippe donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à Madame PIEROT Chantal, Monsieur LOUIS Jean-Marc donne pouvoir de vote à Monsieur RATAUX Frédéric, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric.

OBJET : MODIFICATION DE L'AP/CP CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2013/82 du Conseil de Communauté en date du 18/12/13 approuvant l'AP/CP pour les travaux de construction du centre aquatique communautaire ;

Vu la délibération n°DC2015/04 du 11/02/15 modifiant l'AP/CP pour la construction du centre aquatique communautaire ;

Considérant la nécessité de réaffecter en 2016 les crédits non dépensés en 2015 ;

Entendu le rapport de M. Olivier GODART, Vice-Président, chargé des Finances et du contrôle de gestion ;

Sur proposition de la commission des Finances et du contrôle de gestion en date du 26/11/15 et avis favorable du Bureau du 07/12/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE de modifier l'AP/CP pour la construction d'un centre aquatique communautaire de la façon suivante :

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 22 DEC. 2015 et de sa publication ou notification le

.../....

	AP	2014	2015	2016
Vote initial: 18 décembre 2013	7 150 000,00	4 500 000,00	2 650 000,00	0,00
Vote n°1: 11 février 2015	0,00	-4 003 534,39	4 003 534,39	0,00
Total après vote	7 150 000,00	496 465,61	6 653 534,39	0,00
Proposition de vote	0,00	0,00	-2 853 534,39	2 853 534,39
Total	7 150 000,00	496 465,61	3 800 000,00	2 853 534,39

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

